

**Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à la motion
« Amélioration de la sécurité des cyclistes –
éviter les grands carrefours routiers »**

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

1. Introduction

Par ce rapport, le Conseil communal d'Hauterive entend répondre à la motion nommée en titre et acceptée à l'unanimité en date du 26 septembre 2022.

2. Proposition

Le Conseil communal informe votre Autorité avoir posé les signalisations adéquates pour fluidifier la circulation des cyclistes, demandée dans la motion susmentionnée.

3. Conclusion

Par ce rapport, le Conseil communal estime avoir répondu à la demande des motionnaires et vous recommande, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de classer la motion.

Hauterive, le 27 mai 2024

Le Conseil communal